



Commune de Briec
67 rue du Général de Gaulle
29510 BRIEC
Tél : 02.98.57.93.11

Commune de BRIEC
Marché de Travaux
Rénovation des toitures
de la salle omnisports F. Rolland et du tennis couvert
Rue Louison Bobet à BRIEC (29510)

REGLEMENT DE CONSULTATION

1 Acheteur



M. le Maire
Commune de Briec
67 rue du Général de Gaulle
29510 BRIEC
Tél : 02.98.57.93.11

2 Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Marché de Travaux : Rénovation des toitures de la salle omnisports F. Rolland et du tennis couvert situés rue Louison Bobet à BRIEC (29510).

Lieu(x) d'exécution : **Commune de Briec**

3 Conditions de la consultation

3.1 Mode de consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles L 2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique en vigueur au 1er avril 2019.

3.2 Décomposition de la consultation

Le marché comprend **6 lots** :

- **Lot N°01. DEMOLITION / GROS ŒUVRE / RAVALEMENT / VRD**
- **Lot N°02. CHARPENTE BOIS / COUVERTURE**
- **Lot N°03. MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE**
- **Lot N°04. ELECTRICITE CFO/CFA**
- **Lot N°05. CVC / PLOMBERIE**
- **Lot N°06. PLATRERIE / PEINTURE**

Le marché comprend **1 tranche** :

- **Tranche 1 : Salle omnisports F. ROLLAND et Salle de tennis couverte**

3.3 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint sans mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

3.4 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :



B3E – Bureau d'Etudes Pluridisciplinaire
50 rue Président SADATE – 29000 QUIMPER
Tél : 02 98 74 39 24

Site : www.bureau-etudes-b3e.com

3.5 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

3.6 Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par : **SOCOTEC / Agence de QUIMPER**

3.7 Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

La mission de coordinateur de sécurité et de protection de la santé a été confiée à : **APAVE Infrastructures et Construction**

3.8 Délais d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.9 Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

L'entreprise est autorisée à proposer des variantes si elle le souhaite, mais devra répondre impérativement sur la solution de base proposée.

Le marché prévoit des options.

3.10 Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.11 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.12 Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 Dossier de consultation des entreprises

4.1 Contenu

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les généralités tous corps d'état et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- Le dossier de plans : plans et détails de conception architecturale
- Le planning prévisionnel des travaux qui fixe les délais d'exécution pour chaque lot
- Les diagnostics réglementaires avant travaux : plomb, amiante, état parasitaire
- Le P.G.C. émis par C.S.P.S. ;

4.2 Conditions de retrait

Le dossier de consultation (DCE) peut être retiré gratuitement par les candidats, à compter du jour de parution de l'avis d'appel public à la concurrence.

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site MEGALIS Bretagne (www.megalis.bretagne.bzh), rubrique salle des marchés.

5 Visites sur sites

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les visites des lieux se dérouleront les :

- Vendredi 28/06 de 10h00 à 11h30
- Vendredi 05/07 de 10h00 à 11h30
- Lundi 08/07 de 10h00 à 11h30

Le rendez-vous aura lieu devant l'entrée de la salle omnisports F. ROLLAND, situé à l'adresse suivante : rue Louison Bobet à BRIEC 2510.

Les entreprises qui souhaitent réaliser la visite s'annonceront 24 heures au préalable à l'adresse mail suivante : technique@briec.bzh.

Une attestation de visite sera délivrée aux entreprises présentes : elle devra obligatoirement être jointe à leur offre, sous peine de non prise en compte de l'offre pour l'analyse.

6 Contenu des offres

Pour examiner les offres, chaque candidat devra produire un dossier complet comportant :

6.1 Informations sur le candidat

- Une **lettre de candidature** ([formulaire DC1](#) téléchargeable sur le site du ministère de l'économie rubrique marchés publics) comprenant :
 - une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
 - Une déclaration sur l'honneur attestant que les salariés sont employés régulièrement au regard du Code du travail.
- Une **déclaration du candidat** permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ([formulaire DC2](#) téléchargeable sur le site du ministère de l'économie rubrique marchés publics) comprenant, entre autres :
 - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - Le chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles
 - Une présentation des moyens humains et techniques de la société
 - Les références pour des marchés similaires
- Les attestations d'assurance
- L'**imprimé NOTI2** relatif à l'Etat annuel des certificats reçus ou copie des pièces prévues à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail (attestations fiscales, sociales et extrait Kbis). Ces pièces sont à fournir tous les six mois pendant toute la durée du marché.
- Un Relevé d'identité bancaire

6.2 Informations sur l'offre

- L'**Acte d'engagement** et ses annexes, daté, signé, avec le cachet de l'entreprise et le nom du signataire
- Le **Cahier des clauses administratives particulières** signé dans les mêmes conditions que l'acte d'engagement
- Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières pour le(s) lot(s) candidaté(s)** signé(s) dans les mêmes conditions que l'acte d'engagement
- La(es) **Décomposition(s) du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour le(s) lot(s) candidaté(s)** complétée(s) et signée(s) dans les mêmes conditions que l'acte d'engagement
- Les **plans** signé(s) dans les mêmes conditions que l'acte d'engagement
- Le **planning prévisionnel des travaux qui fixe les délais d'exécution pour chaque lot**
- Le **mémoire technique justificatif** des dispositions que le concurrent se propose d'adopter pour l'exécution des travaux (mémoire comprenant : les références dans des travaux similaires, un plan de phasage, un planning d'exécution par tâche, les dispositions à prendre pour le chantier, les moyens matériels et humains affectés au chantier et par type de tâche, la gestion des déchets).
- Le **devis de l'entreprise**
- L'**attestation de visite**

Le candidat pourra, en outre, produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer son offre.

7 Modalités de remise des offres

Les offres sont rédigées en langue française et les montants libellés en euros.

Depuis le 1er octobre 2018 les offres papier sont irrégulières et ne seront pas prises en compte

Les offres devront être déposées selon les modalités dématérialisées définies ci-dessous.

L'envoi d'une copie de sauvegarde est autorisé lors de la transmission des candidatures et des offres par voie électronique. Cette copie de sauvegarde peut s'effectuer sur support physique électronique ou sur support papier.

Les échanges d'informations intervenant dans le cadre de cet appel d'offres peuvent faire l'objet d'une transmission par voie électronique (art. 56 du Code des Marchés Publics).

Le dossier de consultation des entreprises sera mis à disposition par voie électronique à l'adresse :

www.megalis.bretagne.bzh

Les candidatures et les actes d'engagement, transmis par voie électronique ou envoyés sur support physique électronique, sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat.

Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signature électronique mentionnés à l'alinéa précédent sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Les dossiers de candidature et d'offre sont présentés séparément. Ils sont présentés dans des fichiers distincts lors d'envoi par voie électronique ou sur des supports distincts lors de l'envoi sur support physique électronique, l'un comportant les éléments relatifs à la candidature, l'autre les éléments relatifs à l'offre.

Le dépôt des candidatures et des offres transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

Lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, sont réputées n'avoir jamais été reçues et le candidat concerné en est informé dans les conditions de l'article 80 du code des marchés publics.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

La copie de sauvegarde ouverte en application des dispositions de l'article 11 et dans laquelle un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur est réputée n'avoir jamais été reçue.

Les soumissionnaires peuvent retirer le dossier de consultation par voie électronique ou sur support papier sans contrainte sur leur choix de procédé de réponse.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : zip, word, excel, jpg.

Pour les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, ils devront tenir compte des indications suivantes : le soumissionnaire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les fichiers : avi, bat, bin, cab, chon, clp, cond, com, dll, drv, exe, htu, js, jse, lha, lzh, mp3, mpg, nlm, ovl, pif, sor, sys, vbe, vbs, vxd, et wav,
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",
- Renseigner, lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

La date limite de remise des offres est fixée au : **13 septembre 2024 à 12h00.**

Les offres réceptionnées postérieurement à la date et l'heure fixée ci-dessus ne seront pas retenues.

8 Examen des candidatures et jugement des offres

8.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours. Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Prix des prestations : 40%**
- **Valeur technique : 60%**

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Les critères sont notés sur 100.

Le critère « Prix des prestations » 40 %

La notation s'effectuera suivant la règle arithmétique suivante : $40 \times [(Pb / P)]$

Avec :

- Pb : prix le plus bas.
- P : prix de l'offre étudiée.

Le critère « Valeur technique » 60 % sera jugé à partir des réponses des candidats apportées au mémoire technique :

Concernant l'évaluation du critère de la valeur technique, il sera tenu compte du respect par le candidat des dispositions du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), ainsi que :

- Des moyens humains, techniques et logistiques
- De la méthodologie d'intervention et de l'organisation du chantier ;
- Engagement du candidat sur les délais jugés sur son planning d'exécution prenant en compte les dates globales du marché, l'engagement de respecter la date de démarrage (intervention après notification du marché).

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur les prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats indiqués dans le Code de la Commande Publique

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur du marché à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le maître d'ouvrage, la mairie de BRIEC, se réserve le droit de négocier avec les candidats en fonction des offres reçues.

9 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande via Mégalis à :

Renseignements administratifs	Renseignements techniques
<p>Mairie de BRIEC Mme Patricia JEZEQUEL Tel : 02.98.57.70.79 Mail : direction.citoyennete@briec.bzh</p>	<p> B3E – Bureau d’Etudes Pluridisciplinaire 50 rue Président SADATE – 29000 QUIMPER Tél : 02 98 74 39 24 Site : www.bureau-etudes-b3e.com</p> <p>Cédric GUILLOU : Responsable de Projets c.guillou@b3e-bet.fr / 06 60 33 24 00</p>
	<p>Mairie de BRIEC Service Technique technique@briec.bzh</p>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Toutes les réponses aux questions seront obligatoirement transmises en version électronique par la plateforme <https://marches.megalis.bretagne.bzh> à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

10 Traitement des données personnelles

A l’occasion de la consultation du marché public, le maître d’ouvrage, en sa qualité de responsable de traitement, recueille des données personnelles d’identification nécessaires à l’exécution de mesures précontractuelles.

Ces données sont destinées aux seuls services de la commune de BRIEC en charge de leur traitement dans la limite de leurs attributions respectives, et ont pour finalité la gestion de l’ensemble de la consultation relative au marché public.

Dans le cadre de la consultation, les données traitées relatives aux candidats qui ne sont pas retenus, sont conservées pendant une période maximale de cinq ans à compter de la date limite de remise des offres.

Concernant le candidat retenu, les données personnelles sont conservées pendant 10 ans, après la fin du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d’accès, droit de rectification, droit à l’effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité de vos données et d’un droit d’opposition pour des motifs tenant à votre situation particulière.

Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande à l'adresse suivante : accueil@ville-briec.fr en charge de la consultation. La commune de Briec s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au regard des risques d'accès accidentels, non autorisés ou illégaux, de divulgation, d'altération, de perte ou encore de destruction des données personnelles vous concernant.

En aucun cas vos données communiquées ne feront l'objet d'une vente, d'un échange ou d'une location à des tiers, même à titre gratuit.

Vous êtes toutefois informés qu'elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions décrites ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

11 Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3, Contour de la Motte / 35044 Rennes cedex
Tél : 02 23 21 28 28

Est accepté le présent règlement de consultation :

Fait à, le.....

A Briec, Le

Le candidat

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

(Cachet + Signature du candidat)